

# LA LETTRE D'INFO DU SUPV

L'actualité de l'urbanisme et du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré

AVRIL 2023 - #1



## Les thèmes :

1. Rappel sur le **Géoportail de l'urbanisme**
2. (Re)découvrir **des services du Syndicat d'Urbanisme** du Pays de Vitré
3. L'**observatoire du SCoT** - zoom sur la thématique « Démographie »
4. La **Conférence régionale des SCoT** et le ZAN
5. Les grandes lignes de **l'actualité de l'urbanisme**

## Rappel sur le Géoportail de l'urbanisme

### > Publication obligatoire des PLU sur le Géoportail de l'urbanisme à compter du 1er janvier 2023

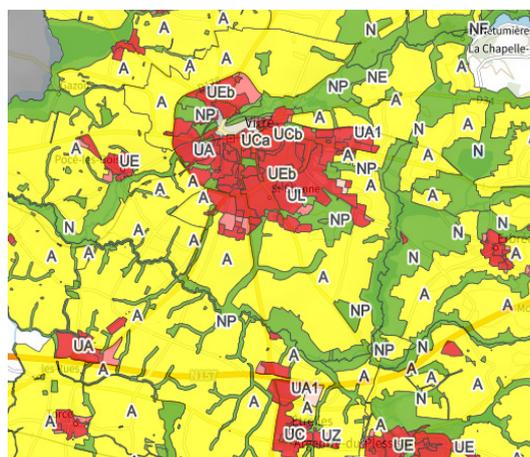
#### Caractère exécutoire des procédures d'évolution des PLU au 1er janvier 2023 :

- Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et de son décret d'application à compter du 1er janvier 2023, la publication des PLU, des élaborations comme des évolutions (modification, modification simplifiée, révision allégée, révision générale, etc.), sur une plateforme nationale dématérialisée (Géoportail de l'urbanisme), devient une mesure de publicité obligatoire pour rendre exécutoires, et donc opposables aux tiers, ces documents.
- Attention : lorsque le PLU initial n'est pas encore téléversé sur le Géoportail de l'urbanisme, l'ensemble de ses pièces devra être téléversé en plus des pièces modifiées. Pour être téléversées, les pièces devront être numérisées dans le format standard de numérisation défini par le Conseil national de l'information géographique (CNIG).

#### Et pour les cartes communales ... ?

- Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les cartes communales.

**Le SUPV peut accompagner les communes qui le souhaitent dans le téléversement de leur document d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme**



# (Re)découvrir des services du Syndicat d'Urbanisme

## > Le pôle « Conseil en Urbanisme »

### Une montée en puissance du service pour s'investir pleinement auprès des collectivités :

- Une équipe et une adresse mail dédiée pour répondre au mieux à vos demandes : [conseil.urbanisme@paysdevitre.org](mailto:conseil.urbanisme@paysdevitre.org)
- Des conseils et informations divers (gratuits) sur le champ de l'urbanisme, des outils de maîtrise foncière, etc.
- Un appui sur la relecture des règlements des documents d'urbanisme, lotissements, etc. en plus de l'accompagnement sur les PLU et cartes communales.



## > De nouvelles prestations en urbanisme pré-opérationnel

### Création d'une nouvelle offre de service en matière d'études pré-opérationnelles de densification !

- Un accompagnement à la carte, accessible et pédagogique des élus sur un sujet d'actualité !
- La réalisation d'une étude :
  - prenant en compte les enjeux spécifiques à la commune et définissant ceux du site concerné (besoins, projets, contraintes, présence de patrimoine, accessibilité, constructibilité, etc.);
  - présentant un ou des scénarios d'aménagement et/ou de renouvellement urbain qui permettent la réalisation d'une opération bâtie dense ;
  - proposant une stratégie d'intervention pour mener à bien le projet.



## > Le pôle « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) »

- Un accompagnement des collectivités dans la phase opérationnelle des projets :
  - aide à la définition des besoins ;
  - réalisation des pièces du dossier de consultation des entreprises (cahier des charges, règlement de consultation, acte d'engagement, etc.) ;
  - réalisation des analyses des offres et participation du SUPV aux auditions (en appui dans le recrutement du prestataire).
- Un accompagnement sur différents projets urbains : marché de maîtrise d'oeuvre en réhabilitation ou en construction neuve pour des équipements publics, commerces, logements, etc. ; étude d'urbanisme, d'aménagement et de programmation (urbaine et architecturale); projet de lotissements, etc.



### Ils nous ont fait confiance en 2022 !

- ◇ **Boistrudan** : mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du dernier commerce et de deux logements attenants
- ◇ **Bréal-sous-Vitré** : mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du dernier commerce et du logement attenant
- ◇ **Champeaux** : mission de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement du centre bourg
- ◇ **Gennes-sur-Seiche** : mission de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la salle des sports
- ◇ **Le Pertre** : étude de programmation urbaine (aménagement des voies, entrées de bourg, espaces publics)
- ◇ **Le Theil-de-Bretagne** : étude de programmation urbaine et architecturale (pôle enfance jeunesse)
- ◇ **Taillis** : étude de diagnostic et mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un ensemble immobilier en équipement mixte (médiathèque et salle polyvalente) et la construction d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s.



Pour plus de détails sur nos missions, allez sur notre blog en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://scotpaysdevitre.wordpress.com/missions/>

# L'observatoire du SCoT du Pays de Vitré

## > Pourquoi la création d'un observatoire ?

- Une obligation d'évaluation du SCoT issue de l'article L.143-28 du code de l'urbanisme : « 6 ans après l'approbation du SCoT, une analyse des résultats de l'application du schéma doit être réalisée en matière d'environnement, de transports & déplacements, de maîtrise de la consommation d'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales ».
- Plusieurs indicateurs de suivi ont donc été développés sur la base des objectifs du SCoT contenus dans son Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) afin d'évaluer l'application de celui-ci sur différentes thématiques : démographie, habitat, emploi, commerce, trame verte & bleue, consommation foncière, etc.
- Le Comité Syndical du SUPV, sur la base des résultats de l'évaluation réalisée en régie, devra ainsi prendre une délibération sur le maintien en vigueur ou sur la révision partielle ou complète du SCoT avant le 15 février 2024. A défaut d'une délibération, le SCoT devient caduc.



## ...Zoom sur la thématique « Démographie »...

### > La fiche évaluative

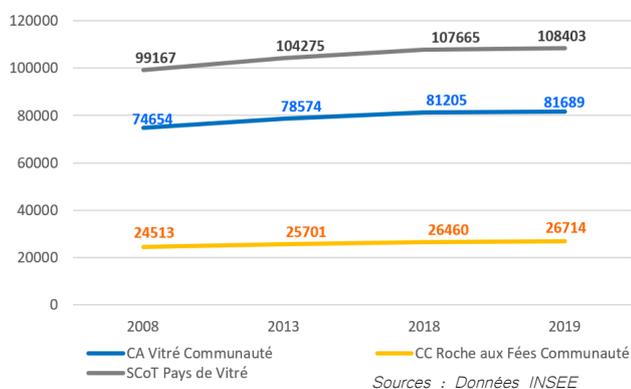
Objectifs du SCoT	Questions évaluatives	Indicateurs de suivi
Accueillir plus de 30 000 habitants à l'horizon 2035	Le SCoT est-il en cours d'atteinte de l'objectif d'accueil de population ?	Evolution de la population
Favoriser un taux de croissance annuel moyen de 1,25 % en moyenne	Le rythme annuel moyen de croissance de la population est-il en accord avec les tendances observées ?	Taux de croissance annuel moyen de la population
Permettre l'accueil et le renouvellement de la population de façon équilibrée sur l'ensemble des communes du territoire	Comment se répartit l'accueil de population sur le territoire ?	Evolution de la population par commune

#### Chiffres clés :

- ◇ **108 403 habitants en 2019**
- ◇ **688 habitants supplémentaires/an en moyenne entre 2013 et 2019**
- ◇ **0,65% de taux de croissance annuel moyen entre 2013 et 2019**

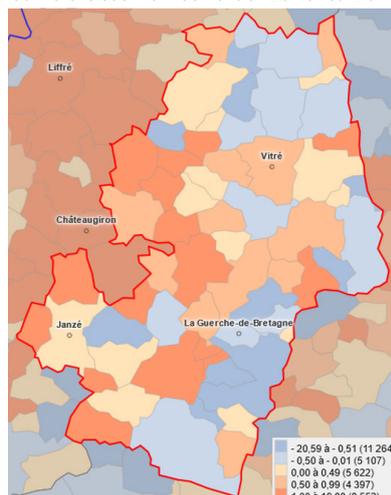
### > Éléments de synthèse

Evolution de la population du Pays de Vitré entre 2008 et 2019

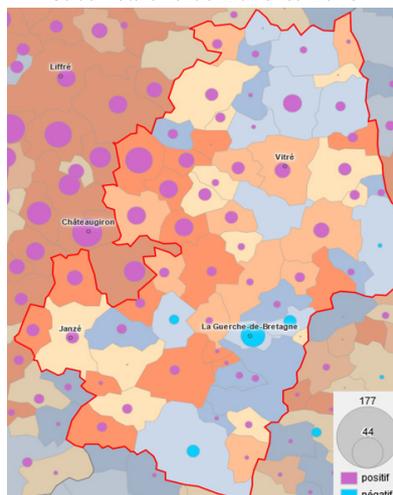


- Une croissance démographique dynamique avec l'accueil de 4 128 habitants entre 2013 et 2019, soit 688 habitants supplémentaires/an en moyenne. Le territoire devrait accueillir 1 500 habitants par an selon les objectifs du SCoT.
- Un taux d'évolution positif dans 43 des 62 communes du territoire, bien que le taux de croissance annuel moyen (à hauteur de 0,65%) soit en deçà des objectifs du SCoT (1,25%).
- Un solde migratoire (excédent des installations sur les départs de population) et un solde naturel (excédent des naissances sur les décès) largement positifs témoignant d'un bon renouvellement démographique et de l'attractivité du Pays de Vitré.

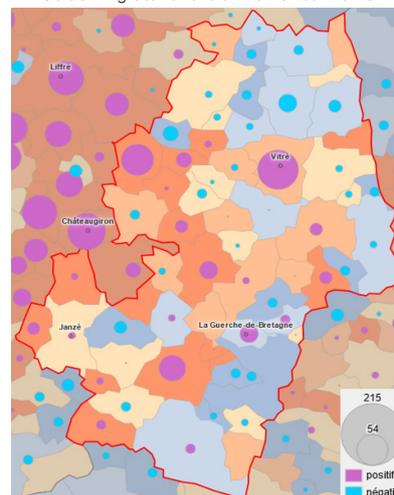
Taux d'évolution annuel entre 2013 et 2018



Solde naturel entre 2013 et 2018



Solde migratoire entre 2013 et 2018



Sources : Observatoire des territoires.gouv.fr

# La Conférence régionale des SCoT et le ZAN

## > Le contexte réglementaire

### Une obligation issue de la loi Climat & Résilience :

- En application de la loi Climat et Résilience, les régions doivent fixer des objectifs territorialisés de lutte contre l'artificialisation des sols dans leur SRADDET.
- L'article 194 de la loi Climat et Résilience instaure la mise en place d'une Conférence des SCoT à l'échelle de chaque région comme espace de dialogue territorial pour élaborer des propositions de lutte contre l'artificialisation des sols à intégrer dans les SRADDET.



### Les directives de la loi pour aboutir à une territorialisation :

- Pouvoir quantifier la consommation effective d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée à l'échelle de chaque région sur la période 2011/2021 ;
- Réduire de moitié la consommation foncière de la période 2011/2021 sur la période 2021/2031 ;
- Consacrer une part de cette consommation foncière à la réalisation de projets d'envergure régionale ou nationale à l'échelle de chaque région ;
- Répartir la consommation foncière restante entre les différents territoires de la région.



## > La Conférence des SCoT Bretons

### Près de 18 000 ha consommés à l'échelle de la Bretagne (données CEREMA) avec un objectif de réduction de 50% sur la prochaine décennie (2021-2031) :

- 26 établissements publics compétents en matière de SCoT à l'échelle de la région Bretagne réunis pour la Conférence des SCoT Bretons.
- La tenue de 8 réunions politiques d'échanges entre septembre 2021 et octobre 2022 qui ont permis d'élaborer une contribution des SCoT Bretons transmise à la région Bretagne le 21 octobre 2022. Le Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré, représenté par son Président et la responsable du SUPV, a participé à chacune d'elle.
- Les propositions de la Conférence des SCoT en matière de territorialisation des enveloppes allouées à chaque périmètre de SCoT en fonction de 4 grands critères :
  - Une prise en compte des efforts passés en termes de sobriété foncière ;
  - Une définition d'une armature territoriale régionale et rééquilibrage du territoire ;
  - Une prise en compte des capacités d'accueil ;
  - Une prise en compte du potentiel mobilisable dans les espaces artificialisés.

Retrouver le rapport de la contribution de la Conférence des SCoT Bretons sur notre blog :

<https://scotpaysdevitre.wordpress.com/le-zan-et-le-scot-du-pays-de-vitre/>

### La suite ?

- La région Bretagne modifie actuellement son SRADDET. Les SCoT Bretons sont associés à ce travail à travers l'organisation d'ateliers Région/SCoT jusqu'à la fin du printemps 2023.

## Les grandes lignes de l'actualité de l'urbanisme

### > A lire sur notre blog :

- Décret n°2023-195 du 22 mars 2023 : Modification de la liste des destinations et sous-destinations pouvant être réglementées par les documents d'urbanisme.
- Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR).

<https://scotpaysdevitre.wordpress.com/actualites-de-lurbanisme/>

